



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Primes des personnels hospitaliers

Question écrite n° 30073

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les primes qui ont été annoncées pour les soignants. À cette heure, ces primes ne s'adresseraient qu'aux seuls personnels soignants des hôpitaux et des Ehpad, avec un montant différencié en fonction du risque encouru au contact du SARS-CoV 2. Pourtant, le système de santé est une chaîne continue et ce sont les efforts de tous qui ont permis d'absorber la première vague, pas seulement de ceux qui ont été mobilisés directement dans des services covid. De plus, de nombreux personnels de ce secteur comme les ambulanciers ou les personnels soignants de ville comme les infirmiers et infirmières, les médecins généralistes, qui se sont déplacés au domicile des patients, ont été exposés au virus mais ont pourtant été exclus des bénéficiaires de cette prime. Cette différenciation et cette discrimination dans l'allocation de cette prime est donc incompréhensible. Pour toutes ces raisons, il lui demande qu'une prime inconditionnelle et de montant égal pour tous les personnels du secteur de la santé soit annoncée. En outre, il lui demande si les salaires de ces professionnels si méritants seront revalorisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30073

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3780

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)